

**SEANCE DU  
21 NOVEMBRE 2019**

**Nombre de conseillers en exercice :**  
**71**

**Nombre de conseillers présents :**  
**59**

**Date de convocation :**  
**15 novembre 2019**

**Date d'affichage :**  
**22 novembre 2019**

**L'AN DEUX MIL DIX NEUF, le 21 novembre à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle Bourdelle - Embarcadère - 71300 MONTCEAU-LES-MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Evelyne COUILLOT - M. Gilles DUTREMBLE - M. Jean-François JAUNET - Mme Sylvie LECOEUR - M. Hervé MAZUREK - M. Daniel MEUNIER - M. Olivier PERRET - M. Alain PHILIBERT - M. Jérémie PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Laurent SELVEZ - M. Jean-Yves VERNOCHET

**VICE-PRESIDENTS**

M. Alain BALLOT - Mme Josiane BERARD - Mme Jocelyne BLONDEAU-CIMAN - Mme Catherine BUCHAUDON - M. Roger BURTIN - Mme Edith CALDERON - M. Christian CATON - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - Mme Catherine DESPLANCHES - M. Lionel DUBAND - M. Bernard DURAND - Mme Marie-France FERRY - M. Jean-Marc FRIZOT - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - M. Roland FUCHET - M. Sébastien GANE - Mme Josiane GENEVOIS - M. Jean-Luc GISCLON - M. Pierre-Etienne GRAFFARD - Mme Marie-Lise GRAZIA - M. Gérard GRONFIER - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Jean-Claude LARONDE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - M. Luis-Filipe MARTINS - Mme Catherine MATRAT - Mme Paulette MATRAY - M. Claudius MICHEL - M. Felix MORENO - M. Jean PISSÉLOUP - Mme Marie-Odile RAMES - M. Dominique RAVAULT - M. Bernard REPY - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Gilles SIGNOL - M. Guy SOUVIGNY - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE -

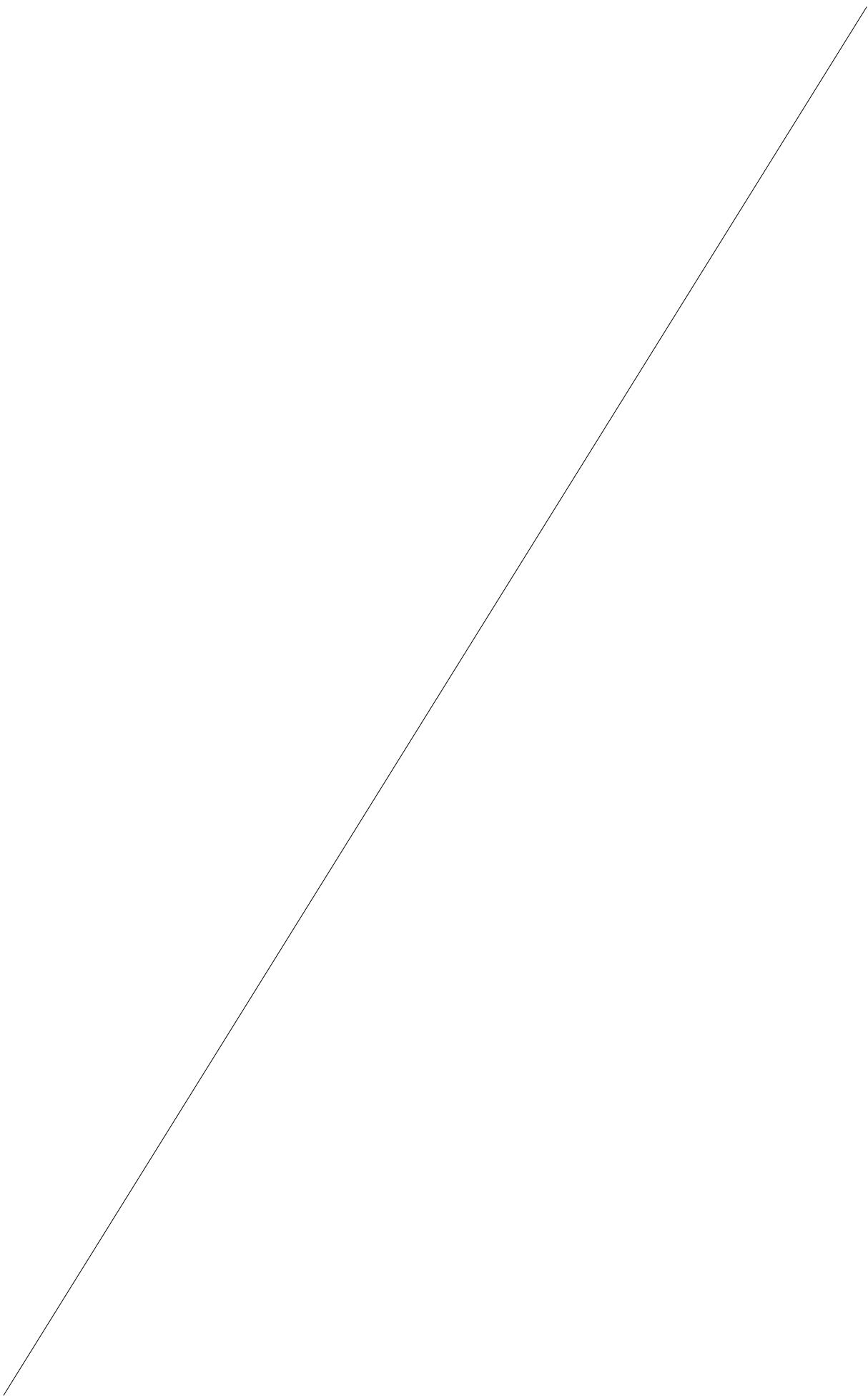
**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. Abdoulkader ATTEYE  
M. POLITI (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)  
M. DUPARAY (pouvoir à Mme Josiane BERARD)  
Mme JARROT (pouvoir à Mme Marie-Thérèse FRIZOT)  
Mme POULIOS (pouvoir à Mme Montserrat REYES)  
Mme BUCHALIK (pouvoir à M. Michel TRAMOY)  
Mme LEMOINE (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)  
M. GIRARDON (pouvoir à M. Bernard REPY)  
Mme GOSSE (pouvoir à M. Jean-Claude LARONDE)  
M. BAUMEL (pouvoir à M. David MARTI)  
M. HIPPOLYTE (pouvoir à Mme Evelyne COUILLOT)  
Mme ROUSSEAU (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Gilbert COULON



Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu l'article L.2311-3 du Code général des collectivités territoriales relative au vote du budget d'investissement par autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales relatif aux caractéristiques des autorisations de programme,

Le rapporteur expose :

« Par délibération du 3 novembre 2016 une AP/CP relative au fonds de soutien pour l'entretien des chemins ruraux et l'accessibilité des bâtiments communaux a été instituée.

Pour rappel, l'intégration dans la communauté urbaine de 7 nouvelles communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017 a nécessité un ajustement des crédits de paiement et du montant global de l'autorisation de programme.

Pour mémoire, l'ajustement des crédits voté lors de la séance du conseil communautaire du 2 mai 2019 était le suivant :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération	Montant de l'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)				
			2016	2017	2018	2019	2020
Fonds de soutien chemins ruraux et accessibilité	PECAV - 058	1 028 684	49 650	47 950	185 177	215 921	529 986

Au vu de l'avancement des dossiers sur 2019, il est proposé d'ajuster l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement de la manière suivante pour la gestion de ces fonds :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de l'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)				
			2016	2017	2018	2019	2020
Fonds de soutien chemins ruraux et accessibilité	PECAV - 058	1 028 684	49 650	47 950	185 177	306 971	438 936

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits Paiement pour les fonds de soutien pour les chemins ruraux et pour l'accessibilité comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de l'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)				
			2016	2017	2018	2019	2020
Fonds de soutien chemins ruraux et accessibilité	PECAV - 058	1 028 684	49 650	47 950	185 177	306 971	438 936

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le  
et publié, affiché ou notifié le

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le VICE-PRÉSIDENT,

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le VICE-PRÉSIDENT,

Hervé MAZUREK

Hervé MAZUREK